

CHAZAY D'AZERGUES

**CONSEIL
MUNICIPAL**

DU 30 JUIN 2016

REGISTRE

DES

DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil seize, le
22.03.2016

JEUDI 30 JUIN 2016 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
07.07.2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24

Secrétaire de séance
JC. OUDEYER

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.
BURBANT.
Mmes BAY. BOIGEOL. BERAUD. CHAMBON. DEBARD. FALCO. FELIX.
JAGER.. MALLARD. PASSAS. TRULLARD
M.M.. GILLET. JOLY. OUDEYER. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :

M. CARRET ayant donné procuration à Mr DARGEQ
M. EGIDIO ayant donné procuration à Mr MARTINET
M. LAGRANGE ayant donné procuration à Mme BOIGEOL
Mme RENAULT ayant donné procuration à Mr CHALANDON
Mme AULAS
Mme JOUSSE
M. CHARRIN

Monsieur Jean-Claude OUDEYER est nommé secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 26 mai n'ayant pas été adressé à tous les Conseillers Municipaux n'a pas pu être approuvé.
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et annonce un ordre du jour complémentaire relatif au tarif des repas du restaurant scolaire, à la mise en place d'un contrat avenir, au retrait de la commune de Quincieux et au partenariat avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 16/34
SUBVENTION 2016 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à la délibération du 25 avril 1996 qui fixe les critères de répartition des subventions aux Sociétés sportives et culturelles,

Les Membres du Conseil Municipal :

- VOTENT à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS	2016
9 CLOCHERS	100
ACGV	1 235
ACVL	421
ADMR	1 900
ALLEGRETTO	243
AMIS DU VIEUX CHAZAY	650
ASCCH (ex VIET VO DAO)	499
ASSISTANTES MATERNELLES	220
ASSOC.GERONTOLOGIQUE	398
BAD CHAZ	640
CCE	285
CHAZAY FOOTBALL CLUB	2 813
CHAZAY FOOT LOISIRS	228
CHAZAY RANDONNEES	277
CLUB DE PETANQUE	365
CLUB DES ANCIENS	560
CLUB LOISIRS ACCUEIL	399
D.D.E.N	150
ECOLE DE MUSIQUE	8 500
FAMILLE ET AMIS HOPITAL ALIX	100
JEUNES SAPEURS POMPIERS	250
LIRE ET FAIRE LIRE	300
NOS AMIS DES JARDINS	171
PARTAGE TIERS MONDE	200
PHIL'PATCH	220
PIERRES FOLLES	600
PREVENTION ROUTIERE	220
SAPEURS POMPIERS	450
SOU DES ECOLES	1 112
TCC	1 476
TRETEAUX	873
TTC	357
UMAC	320
USA BASKET	972
USA VOLLEY	433
E.PRIMAIRE : CLASSE DECOUVERTE 2014/2015	4 000
E.PRIMAIRE : SORTIES SCOLAIRES 2014/2015	2 250
E.PRIMAIRE : PROJETS CULTURELS 2014/2015	1 500
ACTIVITES ECOLE MATERNELLE	1 500
ASSOC.DU PERSONNEL COMMUNAL	1 320
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES	38 507

DISSENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget 2015,

DOSSIER 16/35
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2015- SIEVA

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport d'activité annuel 2015 du Président du SIEVA (Syndicat des Eaux du Val d'Azergues) sur la qualité du service du Syndicat.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

DOSSIER 16/36
SIVU DU BEAL – RAPPORT ANNUEL 2015

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport d'activité annuel 2015 du Président du SIVU du Béal.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

DOSSIER 16/37
DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget primitif communal a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2016. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications à cette prévision afin d'ajuster le budget d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
002	002	01	Résultat de Fonctionnement	103 043,04
			Sous-total réel	103 043 ,04
			TOTAL	103 043,04

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
67	673	213	Titres Annulés sur exercices Antérieurs	11,50
67	678	01	Charges Exceptionnelles	103 031,54
			Sous-total	103 043,04
			TOTAL	103 043,04

BUDGET ANNEXE IMMEUBLES

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
042	7811	01	Reprises sur Amortissement	862,00
			Sous-total	862,00
			TOTAL	862,00

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
023	023	01	Virement à la section d'investissement	862,00
			Sous-total	862,00
			TOTAL	862,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	862,00
			Sous-total	862,00
			TOTAL	862,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
040	28238	042	Amortissement des immobilisations	862,00
			Sous-total	862,00
			TOTAL	862,00

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- APPROUVENT ces modifications budgétaires.

DOSSIER 16/38**TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur Yves CHALANDON, adjoint en charge des Affaires Scolaires, propose d'augmenter de 10 centimes d'euros le prix des repas au restaurant scolaire, du fait de l'augmentation du coût du personnel de service chargé de la surveillance suite à la hausse du point d'indice décidé par l'Etat.

Après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DONNENT leur accord sur le nouveau prix des repas au restaurant scolaire, à 4,40€/TTC l'unité.

DOSSIER 16/39**MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'AVENIR : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle de toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (sociales et/ou professionnelles).

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du bénéficiaire (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les bénéficiaires sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 24 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose donc de créer un emploi d'ATSEM permettant la mise en place de ce dispositif.

Après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer un poste d'ATSEM de 35 heures hebdomadaires annualisées dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir : contrat unique d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ».
- DISENT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2016.

DOSSIER 16/40
RETRAIT DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de QUINCIEUX a délibéré pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) considérant que, du fait de son rattachement à la Métropole, elle n'a plus d'intérêt dans l'exercice des compétences exercées par le Syndicat.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune QUINCIEUX du SIBA.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SIBA s'est prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 29 juin 2016.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de QUINCIEUX du SIBA.

Il convient désormais que la Commune de CHAZAY D'AZERGUES membre du syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SIBA.

Après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

DECIDENT D'ACCEPTER la demande de retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues de la commune de QUINCIEUX, entraînant de fait la modification du périmètre du syndicat.

DOSSIER 16/41
PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE ALPES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes propose de renouveler le partenariat le liant aux communes de la Région grâce à un dispositif permettant le financement de projets contenus auparavant dans les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes.

Il convient de présenter les nouveaux projets de la Commune pour les intégrer au futur partenariat régional qui va voir le jour.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT que Monsieur le Maire présente les futurs projets au Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes en vue de la réalisation d'un partenariat sur la base des projets selon le tableau joint,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les appels à projets sur la base des projets présentés joints et tous documents y afférents.

INFORMATION

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours.
Monsieur le Maire fait le point sur le Conseil Départemental décentralisé ainsi que sur le bal du 13 juillet.
Monsieur Hervé DARGES fait le point sur le marché Nocturne.

Madame Pascale BAY fait le point sur les animations de Rosé Nuits d'été.
Monsieur Michel BURBANT fait le point sur le bulletin municipal.

La séance est levée à 20h15.